AGC
Rue des Frères Montgolfier
35 170 Bruz

Faculté des métiers - Capus Ker Lann

Rue des Frères Montgolfier
35170 - Bruz

Lot N°02 SERRURERIE



OB Ingénierie
10 Avenue des touches Immeuble Le Black - 35740 Pacé
Email : f.sauvee@obingenierie.fr

DCE

31 juillet 2026

SOMMAIRE

SERRURERIE.....2

02.0 GENERALITES2
02.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCES.....2
02.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR.....2
02.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX2
02.1.1 PREAMBULE2
02.1.2 DPGF2
02.1.3 VISITE SUR SITE2
02.1.4 MATERIAUX – MATERIELS.....2
02.1.5 OSSATURE PLANCHER CAILLEBOTIS.....3
02.1.6 PLANCHER CAILLEBOTIS.....3
02.1.7 SUPPORTS D'APPAREILLAGE TECHNIQUE3
02.1.8 DEPOSE ET REPOSE PLANCHER CAILLEBOTIS.....4
02.1.9 ECHELLE A CRINOLINE4
02.1.10 OSSATURE SUPPORT D'ONDULEUR FIXE EN FACADE.....5
02.1.11 CHAISE SUPPORT D'ONDULEUR.....5
02.1.12 NETTOYAGE DE CHANTIER.....5

SERRURERIE

02.0 GENERALITES

02.0.1 DOCUMENTS DE REFERENCES

D'une façon générale, les travaux du présent lot doivent répondre aux prescriptions techniques, documents techniques unifiés, cahier des charges du CSTB et normes françaises en vigueur à la date de la signature des marchés.
L'ensemble des gardes corps devront être conforme aux normes NFP 01-012 et NFP-013

02.0.2 PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRENEUR

Outre la fourniture et pose des éléments décrits dans le présent descriptif, l'entreprise implicitement et en coordination avec les autres lots:
* Les études complémentaires et plans d'exécution. L'établissement des plans de réservations et de détail d'exécution ainsi que la définition des besoins en génie civil spécifiques à ses travaux dans le cadre des aménagements prévus au présent dossier. Dans le cas où ces renseignements ne seraient pas communiqués en temps utile, toutes les sujétions de génie civil seraient exécutées par l'entreprise de Gros Œuvre aux frais de l'entreprise du présent lot. Ces plans seront soumis à l'approbation de l'architecte, du bureau de contrôle et diffusés pour les besoins du chantier aux divers corps d'état intéressés.
* La protection antirouille de tous les éléments métalliques ainsi que les retouches éventuelles de protection après pose.
* La livraison au lot peinture d'un subjectile conforme aux spécifications de l'article 5 du DTU 59.1.
* La vérification et la validation des cotes portées sur les plans dès les travaux de démolition ou d'élévation terminés. En cas d'anomalie, elle devra en référer directement au maître d'œuvre.
* Les dispositifs de calfeutrement et de rattrapage des niveaux.
* Les dispositifs de liaison ainsi que les joints correspondants.
* La fourniture des dispositifs de fixation qui tiendront compte des prescriptions techniques des ouvrages auxquels ils se fixent.
* La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires.
* La fourniture, le transport et la mise en œuvre des produits propres à l'exécution de ses travaux.
* Un ensemble de présentation en vue de la présentation à l'architecte et au maître d'ouvrage pourra être demandé à l'entrepreneur pour permettre de procéder aux différentes mises au point d'exécution.
* Le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention compris évacuation des résidus avant exécution des aménagements extérieurs.
* Le nettoyage de ses ouvrages avant livraison.

02.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

02.1.1 PREAMBULE

Pour établir son offre de prix, l'Entrepreneur devra se rendre sur place, afin d'apprécier l'importance et la nature des travaux à exécuter. Pour ce faire, il prendra contact avec le Maître d'Œuvre.
Toutes précautions seront prises lors des travaux pour préserver l'état de l'existant.
L'Entrepreneur sera tenu pour responsable des dégâts commis lors de son intervention.

02.1.2 DPGF

L'entreprise devra répondre sur la base du DPGF joint à l'appel d'offre, en cas de non-respect l'offre ne sera pas analysé et sera considérée comme nulle.

02.1.3 VISITE SUR SITE

Pour établir son offre de prix, l'Entrepreneur devra impérativement faire une visite du site, sous peine de nullité de l'offre, afin d'apprécier l'importance et la nature des travaux à exécuter.
Toutes précautions seront prises lors des travaux pour préserver l'état de l'existant.
2 demi-journée porte ouverte sont prévues
DATES A CONVENIR

Elle devra appréhender :
- la poursuite de l'activité du bâtiment
- les contraintes et moyen d'accès
- la sécurité lors des interventions
- les contraintes de stockage et d'approvisionnement
- les dispositions à prendre pour intervenir en présence de réseaux conservés

02.1.4 MATERIAUX – MATERIELS

Les marques éventuellement citées dans le CCTP le sont exclusivement à titre indicatif, afin de préciser au candidat les caractéristiques techniques, la qualité, la finition et les performances attendues des produits.

Elles ne constituent en aucun cas une obligation ni une prescription de marque.
Le candidat est libre de proposer tout produit équivalent, de marque différente, répondant strictement aux exigences fonctionnelles, techniques et qualitatives définies au CCTP et aux documents du marché.

L'entrepreneur devra indiquer dans sa proposition les références précises des matériaux ou matériels proposés et joindre l'ensemble des éléments justificatifs permettant d'apprécier leur équivalence.

Dans tous les cas :

- Le matériau ou matériel proposé ne devra entraîner aucune modification de l'ouvrage ou de la partie d'ouvrage à laquelle il est incorporé.
- Il ne devra présenter aucune incompatibilité avec les ouvrages ou matériaux existants ou adjacents.
- Il ne devra générer aucune incidence financière, directe ou indirecte, sur son lot ou sur les autres lots.
- La fiche technique complète, ainsi que tous procès-verbaux d'essais ou certifications officielles, devront être fournis dans le mémoire technique.

En l'absence d'équivalence avérée constatée par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, les matériaux ou matériels proposés pourront être refusés, et l'entrepreneur devra alors mettre en œuvre des produits répondant strictement aux exigences définies dans le CCTP.

02.1.5 OSSATURE PLANCHER CAILLEBOTIS

Réalisation d'une ossature support du plancher caillebotis, lui-même support des appareillages techniques, en acier qualité serrurerie constitué de pannes de type IPN ou UPN avec raidisseur intermédiaire et contreventement prêt à recevoir le plancher caillebotis

La conception et la mise en œuvre seront conforme, à la norme NFP01-012 et à la norme NFP01-013

Fixation de l'ensemble sur la paroi maçonnée par platine chevilles inox adaptées à la nature du support.
Finition de l'ensemble galvanisée à chaud.
Dimensionnement des profils à charge de l'entreprise en fonction des poids à supporter.
Le présent lot se rapprochera du lot CVC pour récupérer l'ensemble des charges mise en place sur le plancher caillebotis

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de calage.

Localisation :
Suivant plans :
Sur l'ensemble de la niche 01 de la barrette haute

02.1.6 PLANCHER CAILLEBOTIS

Fourniture et pose de grille caillebotis à maille pressé de chez PCP-FRANCE
* Maille: 20x20mm
* L x l: suivant plans
* Finition: acier zingué à chaud avec fermeture périphérique par bordure en plat
* Hauteur:20mm minimum (ou plus suivant dimensionnement entreprise)
* Épaisseur des barres porteuses: 2mm minimum (ou plus suivant dimensionnement entreprise)
* Fixation: mécanique antivol en feuillure sur ossature maçonnée finition galvanisée à chaud.
* Barre crantée faiblement anti dérapante
Compris toute sujétions de mise en œuvre
Intervention à coordonner avec le lot Etanchéité

Prévoir la mise en place d'une trappe pour accès sous le plancher caillebotis

NOTA: Chaque élément devra être d'un poids individuel inférieur à 40kg afin de rester manutentionnable par 2 personnes

Localisation :
Suivant plans :
Sur l'ensemble de la niche 01 de la barrette haute

02.1.7 SUPPORTS D'APPAREILLAGE TECHNIQUE

Réalisation de supports d'appareillage technique en acier qualité serrurerie constitué:
* de piètements en profil creux soudé sur platine carrée chevillées par le dessus sur l'ossature maçonnée (nature des fixations à adapter en fonction du support) avec collerette solin soudée pour protéger en tête les relevés d'étanchéité.
* d'une platine soudée sur le profil en partie haute du piètement avec pré percement pour fixation par boulonnage du carde.
* d'un cadre en profil type UPN 4 côtés avec raidisseur intermédiaire et contreventement suivant besoin boulonnés sur les piètements.
* solivage en IPE

Finition de l'ensemble galvanisée à chaud destinée à rester brute.
Dimensionnement des profils à charge de l'entreprise en fonction des appareillages à supporter.
Les supports pouvant être sur une dalle en pente, il y aura lieu de prévoir toutes les sujétions nécessaires à la parfaite verticalité des piètements.
Hauteur fini des supports: +40 ou +80cm au dessus du niveau fini de l'étanchéité.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de calage.

Localisation :
Suivant plans :
Chaise du DRV dans la niche 02 de la barrette haute

02.1.8 DEPOSE ET REPOSE PLANCHER CAILLEBOTIS

Le présent lot doit la dépose et repose des plancher caillebotis au droit des verrières de la barrette haute pour réalisation des retombées d'étanchéité.



Localisation :
Suivant plans :
Ensemble des planchers caillebotis au droit des verrières

02.1.9 ECHELLE A CRINOLINE

Fourniture et pose d'une échelle à crinoline conforme à la norme NF E 85010 constitué:
* de montants profilés écartement 400mm
* d'un barreaudage tous les 300mm y compris du sol au 1er échelon
* d'une crinoline aluminium avec arceaux et montants
* d'un palier en tôle larmée 4/6 au-dessus de la lisse basse d'acrotère correspondant au pas de 300mm et ne portant pas sur celui-ci (possibilité de reprises par des pattes entre le couronnement et le relevé d'étanchéité).
* de montants évasés pour sortie de face dépassant de 1,00m et retour d'échelle côté toiture pour redescendre la hauteur d'acrotère
* d'une condamnation de la crinoline en partie basse réalisée par une tôle pivotante de recouvrement (hauteur 1,80m) avec articulation sur paumelles inversées compris cadenas de fermeture avec 3 clés
* d'une fermeture par tôle entre le bardage ou maçonnerie et les montants de l'échelle sur toute la hauteur
Fixation contre la façade en partie basse par pattes et chevilles contre la traverse de pan de fer par pattes ou sur longrine béton.
Pose à 200mm de l'extérieur du bardage ou 150mm d'un obstacle (chéneau...).
Finition en acier galvanisé à chaud de l'ensemble destiné à rester brute
Sujétion d'adaptation au bardage en REGLIT (
Nature des fixations à adapter en fonction du support.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :
Suivant plan d'implantation des panneaux solaires
- 1 unité par barrettes basse orientée SUD équipée de panneaux solaires

02.1.10 OSSATURE SUPPORT D'ONDULEUR FIXE EN FACADE





Fourniture et pose d'une ossature support d'onduleur constituée :
- d'une lisse haute et basse en tube d'acier finition galvanisée
- d'entretoises de compensation du bardage fixées dans l'ossature métallique du bâtiment par platine et cheville inox A4
- jambe de force et croix de contreventement
- Casquette de protection en tôle pliée 30/10ieme avec pente goutte d'eau en rive et gousset de renfort

Finition de l'ensemble en acier galvanisé compris toute sujétion de calfeutrement des évents de galvanisation

Nota la prestation comprend toutes les sujétions :
- découpe de bardage, de dépose et repose d'isolant, de reprise de bardage après pose de l'entretoise et calfeutrement étanche autour du profilé
- Adaptation de l'ossature au châssis en façade
- Adaptation de l'ossature au vide entre la barrette haute et les barrettes basse

Structure dimensionnée pour une charge minimale de 150 kg correspondant au poids cumulé des équipements.
Dimensionnement des profils, des ancrages et des fixations à charge de l'entreprise en fonction des charges des onduleurs et des caractéristiques du support existant.
Hauteur libre sous casquette : 1,5m minimum.
Largeur des lisses : 3,3m minimum
Compris toutes sujétions de réglage, de protection anticorrosion des coupes et reprises, ainsi que toutes adaptations nécessaires au support existant.
Compris toute sujétions de pose, d'approvisionnement

Localisation :
Suivant plan d'implantation des onduleurs :
- 1 unité par barrette basse équipée de panneaux solaires Barrette 2 à 7

02.1.11 CHAISE SUPPORT D'ONDULEUR

Fourniture et pose d'une chaise support d'onduleur constituée de :
- 2 poteaux en tube d'acier finition galvanisée fixé dans la dalle béton par platine et cheville en INOX A4. Prévoir isolation à l'intérieur du tube
- 2 lisses horizontale support des onduleurs
- jambe de force et croix de contreventement
- Casquette de protection en tôle pliée 30/10ieme avec pente goutte d'eau en rive et gousset de renfort
- Platine pour pose dans terrasse étanchée servant de support au relevé d'étanchéité et de protection en tête de relevé

Finition de l'ensemble en acier galvanisé – compris toute sujétion de calfeutrement des évents de galvanisation

Structure dimensionnée pour une charge minimale de 150 kg correspondant au poids cumulé des équipements.
Dimensionnement des profils, des ancrages et des fixations à charge de l'entreprise en fonction des charges des onduleurs et des caractéristiques du support existant.
Hauteur libre sous casquette : 1,5m minimum.
Compris toute sujétions de pose, d'approvisionnement

Localisation :
Suivant plan d'implantation des onduleurs :
- 1 unité pour la barrette 1

02.1.12 NETTOYAGE DE CHANTIER

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet,
Les déchets devront toujours être évacués tous les soirs dans les bennes prévues à cet effet.

L'entreprise devra impérativement inclure dans son offre un poste distinct incluant les prestations suivantes :
* Les nettoyages au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux et au minimum une fois par semaine
* L'évacuation de ses propres déblais et matériaux divers provenant des travaux de démolitions, des matériels de transport, d'emballage... jusqu'aux décharges agréées en ayant pris soin de réaliser un tri sélectif de ses déchets.
* Le nettoyage, la réparation et la remise en état des ouvrages, installations, voiries, abords... qu'il a salis ou détériorés.
* Après chaque intervention l'entreprise devra restituer ces zones de travail en parfait état de propreté, à l'entreprise suivante

En cas de non-exécution de ces prescriptions, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire effectuer les nettoyages ou travaux correspondants autant de fois qu'il sera nécessaire par une entreprise spécialisée. Les frais engendrés seront alors répercutés de plein droit à l'entreprise défaillante.

Localisation :
Pour l'ensemble des travaux à réaliser par le titulaire du présent lot pendant toute la durée du projet.